

FICHE INFORMATION PATIENTS

Vous allez avoir une **Ponction-biopsie de la prostate**

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen radiologique. Il sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'examen et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet examen ne donne pas toutes les réponses.

Il est très important que vous répondiez bien aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments). Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

L'échographie n'utilise pas de rayons X

C'est un examen non irradiant qui utilise les propriétés des ultrasons pour l'échographie.

De quoi s'agit-il ?

Une ponction-biopsie de la prostate consiste à prélever des fragments de tissu prostatique avec une aiguille à biopsie introduite dans le rectum jusqu'à la prostate sous contrôle échographique.

La biopsie est précédée d'une étude échographique de la prostate.

Cette ponction-biopsie peut, dans la majorité des cas, permettre de connaître la nature de l'image sur laquelle nous nous interrogeons tout en évitant une opération. La réussite de l'examen est conditionnée par la qualité des prélèvements.

Cette intervention est justifiée par votre état de santé pour identifier l'affection dont vous souffrez, à titre de bilan préopératoire, ou pour un contrôle post-opératoire ou encore dans la surveillance de la maladie pour laquelle vous êtes ou avez été traité.

Cette intervention, comme toute exploration radiologique, n'est pas sûr à 100%. Au cours de l'intervention, tout sera mis en œuvre par le médecin radiologue pour obtenir la meilleure efficacité diagnostique.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Nous utiliserons pour nous guider et pour rendre le geste plus sûr, l'échographie. Cette technique permet de bien repérer les organes, de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

Le déroulement de l'examen

Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous devez rester immobile pendant l'ensemble de la procédure et arrêter de respirer si le radiologue vous le demande. Un traitement antibiotique vous sera administré 1h avant l'examen.

La ponction-biopsie se déroule de la façon suivante :

1. L'introduction d'une sonde dans le rectum. La sonde d'échographie est stérilisée et recouverte d'une protection stérile.

2. Une anesthésie locale peut être faite, elle n'est pas obligatoire.
3. Plusieurs prélèvements sont effectués (jusqu'à 8 ou plus).

Quelles sont les complications liées à la ponction ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Une hémorragie rectale, très rare, peut nécessiter un geste de compression rectale pendant quelques minutes. L'infection prostatique dans les suites de l'examen est exceptionnelle si le traitement antibiotique préventif est respecté. Elle expose néanmoins au risque de septicémie (comme pour toute infection profonde) et doit faire l'objet d'un traitement spécifique mis en route dans les plus brefs délais en cas d'apparition d'une fièvre après la biopsie.

Après dissipation de l'effet de l'anesthésie, la région périnéale peut être sensible pendant quelques heures; un antalgique simple peut vous être prescrit par votre médecin.

Les urines ou les selles peuvent être teintées de sang, après une biopsie de la prostate ; ceci est normal dans les 48 heures suivant la biopsie.

La présence de sang dans le sperme est également possible, sans aucune gravité, et peut durer plusieurs semaines. Très rarement une hémorragie nécessitera une transfusion de sang, de dérivés sanguins, ou une intervention ; les décès après une simple ponction sont tout à fait exceptionnels.

Pour l'examen :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

Après votre retour à domicile :

Vous ne devez pas conduire pendant les 24 premières heures, éviter les exercices physiques intenses dans les 48 heures suivantes et vous organiser pour, en cas de problème, pouvoir rejoindre rapidement l'établissement.

En cas de douleurs persistantes ou de signes anormaux (fièvre, frissons, vertiges, ...), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe.

Votre rendez-vous

Avant l'examen, répondez attentivement aux questions suivantes :

Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple ?)	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant ou antiagrégant plaquettaire type Aspirine, Asasantine, Kardégic, Persantine, Plavix, Previscan Sintrom, Solupsan, Ticlid ...), ou tout simplement souvent de l'Aspirine contre le mal de tête ? Si oui, il sera nécessaire d'arrêter ces médicaments avant l'examen ; nous vous préciserons combien de temps.	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Etes-vous allergique à certains médicaments ou pommades, ou êtes-vous asthmatique ?	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Avez-vous mal toléré un examen radiologique ?	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Avez-vous notamment une infection de la prostate (prostatite) encore sous traitement ? (Certaines maladies pourront amener le médecin à reporter la date de l'intervention)	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON
Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ? Allaitiez-vous ?	<input type="radio"/> OUI	<input type="radio"/> NON

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à nous informer de toute maladie sérieuse.

.....
.....
.....

Document à signer et dater 48 heures avant l'examen, et à porter le jour de l'examen

Madame, Monsieur A personnellement rempli cette fiche le..... Et donné son accord pour que l'examen soit réalisé Le : Signature : A :

Source : Ce document a été élaboré sur la base des fiches d'informations patients rédigées et mises à disposition par la Société Française de Radiologie (sfrnet.org).

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.